



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE COMMUNE DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB). Les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants sont également concernés dans le cadre de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ladite loi.

Etape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des administrateurs du C.C.A.S. sur les équilibres budgétaires de l'exercice passé et à venir, préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB doit donc permettre d'ouvrir les perspectives des mois à venir tout en évoquant les actions de l'année antérieure.

Ce débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte par une délibération spécifique.

RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2025

Dispositif « Le P'tit Panier » :

Pour rappel, la commune de Chanceaux-sur-Choisille a adhéré à ce dispositif d'épicerie sociale itinérante depuis le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle convention avait été approuvée par le conseil d'administration du CCAS pour l'année 2025 suite à la reprise par l'Unité Local de Tours . Une nouvelle a été établie pour l'année 2026.

Cette délégation territoriale Croix-Rouge a mis en place ce dispositif itinérant d'aides sociales auprès des personnes en difficultés relationnelles, sociales, financières et/ou en difficultés de mobilité.

L'assistante sociale de secteur étudie les demandes et la situation financière du foyer avant inscription au dispositif du P'tit Panier.

Distribution en 2025 :

8 = total du nombre de familles différentes signalées par l'Assistante sociale en 2025

24 = total des personnes différentes composant l'ensemble des 8 familles .

108 = total des distributions différentes (une par famille et par permanence) effectuées sur l'ensemble des permanences tenues par le véhicule Croix Rouge

249 = total des "équivalents repas individuels" compte tenu du nombre de personnes par familles (sur l'ensemble des 8 familles)

Poids total denrées distribuées 985 Kg

La Croix-Rouge est présente le mercredi matin sur le parking de la salle des Loisirs.

Le colis fourni comprend des produits secs (pâtes ou riz ou semoule, farine, café ou thé, conserves de légumes, de poissons, plats cuisinés en boîte, etc.), des produits frais (viande, fromage, charcuterie, etc.), boulangerie, viennoiserie, laitages et des produits d'hygiène et d'entretien pour la maison (gel douche, protections hygiéniques, lessive, savon, dentifrice, brosse à dents, etc.), tout cela en fonction de la fourniture de la banque alimentaire de Touraine.

Pour chaque distribution alimentaire dans les communes sont requis trois bénévoles, deux autres assurant la logistique et l'organisation des distributions.

Colis et repas des Aînés 2025 :

Le traditionnel repas de Noël a eu lieu le vendredi 8 décembre 2025 à la Salle des Loisirs.

124 personnes ont pu bénéficier d'un repas préparé par le traiteur L'instant Gourmand à Cerelles. Les personnes seules ont eu la possibilité de venir avec un accompagnant, ainsi 10 accompagnants ont pu participer au repas moyennant une participation d'un montant de 39.68 €. Les Aînés ont également pu bénéficier d'une animation présentée par l'association Les Amis de la Musique et de la Danse.

La distribution des colis a eu lieu à la Salle des Loisirs le mercredi 10 décembre 2025 de 9 h 30 à 13 h 30 heures Salle des Loisirs, 377 colis ont été distribués durant la matinée. Les personnes qui n'ont pu se déplacer pour des raisons de santé ont bénéficié du portage du colis à domicile par les élus.

2025

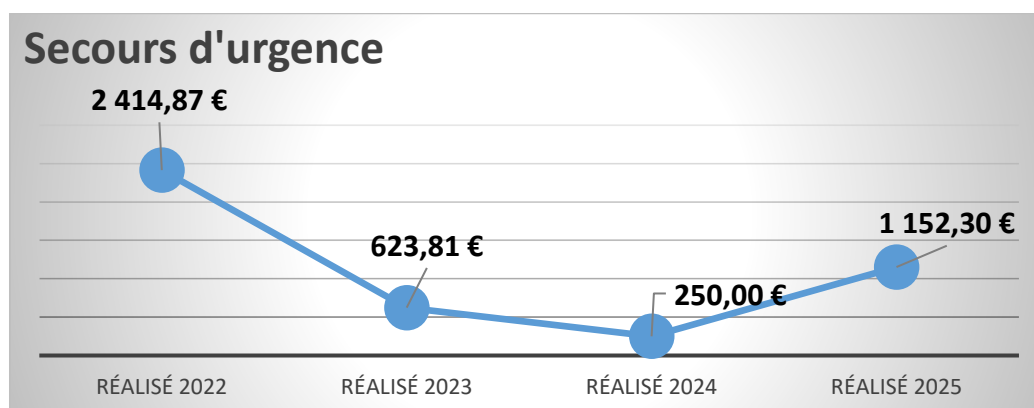
Total bénéficiaires	RETOUR	SANS RETOUR	NB COLIS	NB REPAS	NB ACCOMPAGNANT	TOTAL REPAS
606	498	108	377	124	10	134
	82,18%	17,82%	75,70%	24,90%	8,06%	24,90%

2024

Total bénéficiaires	RETOUR	SANS RETOUR	NB COLIS	NB REPAS	NB ACCOMPAGNANT	TOTAL REPAS
570	479	91	364	115	11	126
	84,04%	15,96%	75,99%	24,01%	9,57%	24,01%

Les secours d'urgence octroyés par le CCAS en 2025:

- 15 bons d'urgence ont été accordés.
- Une aide exceptionnelle de 350 € a été accordée par le CCAS le 4 mars 2025.



Collecte de la Banque Alimentaire 2025 :

2 fois par an, une collecte alimentaire est proposée par la Banque Alimentaire, celle-ci se déroule au Super U de Chanceaux, pour l'année 2025 les bénévoles ont ainsi pu récolter :

Collecte d'automne :

Résultat collecte 2025	Résultat collecte 2024
338 kg	571 kg

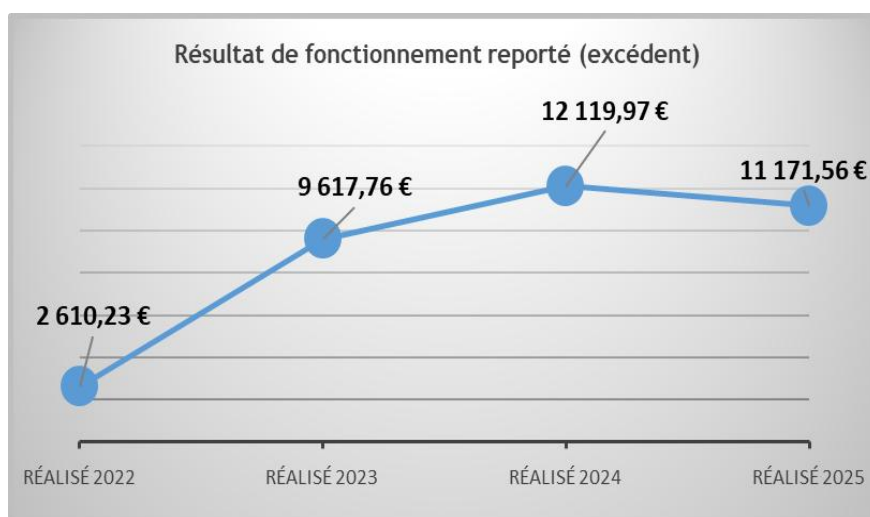
Adhésion à une convention en date du 5 décembre 2024 avec Tours Métropole Val de Loire, Véolia et le CCAS pour l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés du service public de l'eau, pour l'aide au paiement des charges d'eau des consommateurs en immeuble collectif pour lesquels le bailleur social est titulaire d'un contrat d'abonnement au service de l'eau (si l'utilisateur paie ses consommations d'eau dans ses charges). Cette convention a une durée s'étendant jusqu'au 31 décembre 2028.

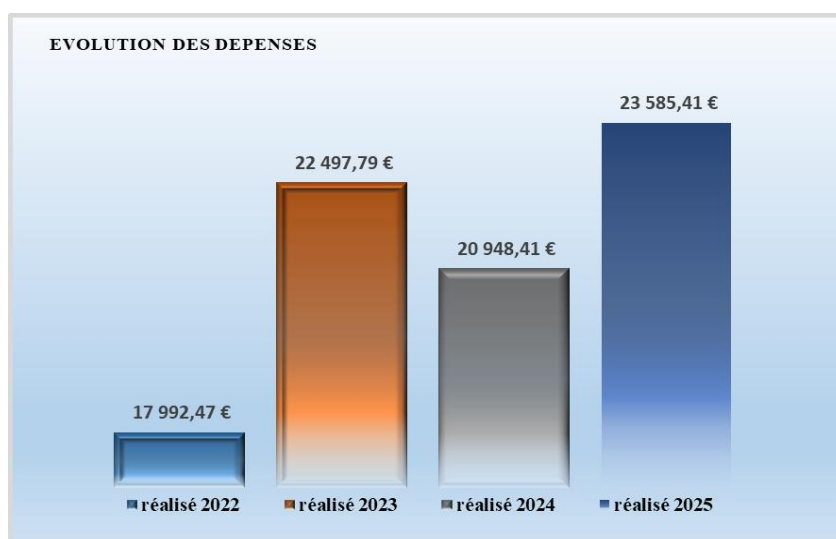
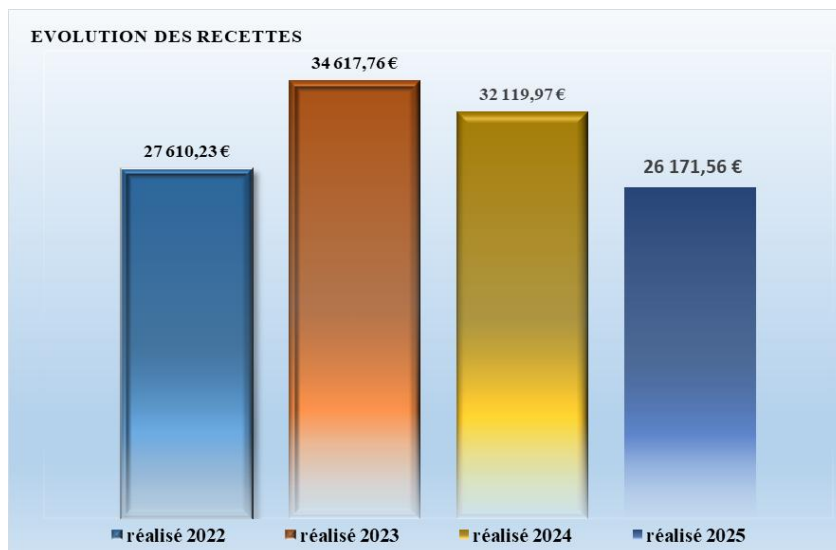
Point Financier :

Les dépenses du C.C.A.S. sont financées intégralement par la subvention communale pour un montant de 15 000 € pour l'année 2025.

Les frais de mise à disposition d'un agent administratif communal pour la gestion courante de cet établissement public représentent un montant de 4 393.80 € pour l'année 2025, coût pour une mise à disposition de cet agent à hauteur de 2 jours par mois.

Une nouvelle convention pour la mise à disposition d'un agent administratif de la commune au CCAS a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2026 et approuvée par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2026. La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.





Le montant des dépenses pour les aides d'urgence (bons alimentaires) a été plus important en 2025 s'élevant à 1152.30 €. La hausse de ces dépenses s'explique par des demandes plus nombreuses, celles-ci ont été préalablement étudiées par l'assistante sociale de secteur avant accord du Président ou de la Vice-Présidente.

Une aide exceptionnelle a été accordé par le Conseil d'Administration du CCAS pour un montant de 350 € afin de venir en aide à une personne de 72 ans, atteinte d'une maladie neuromusculaire évolutive ayant besoin d'une chaise à hauteur variable.

LES PROJETS DU CCAS POUR 2026

Le montant de la subvention sollicitée pour les frais de fonctionnement de l'épicerie itinérante (Le P'tit Panier) de la Croix-Rouge s'élève à 895 €, soit une augmentation de 6 € par rapport à l'année 2025. Pour rappel, la convention avec la Croix-Rouge a été reconduite pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette demande de subvention fera l'objet d'un vote en réunion du Conseil d'Administration du CCAS.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration du CCAS auront l'opportunité d'apprécier, d'analyser et de définir les priorités d'action, ainsi que les projets qu'ils souhaiteront mettre en œuvre, en tenant compte des besoins identifiés sur le territoire et des orientations sociales à privilégier.

Le montant de la subvention communale pourrait s'élever pour l'année 2026 à 25 000 € afin d'équilibrer le budget.

Le présent rapport ne vaut pas engagement budgétaire et ne fait pas l'objet d'un vote.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISATION 2023	REALISATION 2024	REALISATION 2025	PREVISION 2026	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISATION 2023	REALISATION 2024	REALISATION 2025	PREVISION 2026
					6064 - Fournitures administratives	- €			- €
					6188 - Autres Frais divers	185,40 €	185,40 €	189,11 €	200,00 €
					6232 - Fêtes et cérémonies	17 247,80 €	15 649,12 €	16 611,20 €	20 186,00 €
					6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 940,78 €	4 363,89 €	4 393,80 €	4 500,00 €
74741/757341 - Commun membres du GFP	25 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €	65133 - Secours d'urgence 65134 - Aides	623,81 €	250,00 €	1 502,30 €	1 800,15 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	9 617,76 €	12 119,97 €	11 171,56 €	2 586,15 €	65748 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	500,00 €	500,00 €	889,00 €	900,00 €
TOTAL	34 617,76 €	32 119,97 €	26 171,56 €	27 586,15 €	TOTAL	22 497,79 €	20 948,41 €	23 585,41 €	27 586,15 €